



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 novembre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 novembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Stéphane Vannucci à Laurent Marcangeli, Charles Voglimacci à Nicole Ottavy, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Annie Costa-Nivaggioli, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Isabelle Falchi à Annie Sichi, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Muriel Piera à Caroline Corticchiato, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

**Etaient absents :**

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Basiliu Moretti, Sébastien Deliperi

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20211129-2021\_304-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2021

Affichage : 03/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 29 novembre 2021**

**Délibération N° 2021/304**

**Travaux de rénovation et de mise en conformité du Palais  
Fesch - programme 2021/2022 - Modification du coût de  
l'opération**

## **Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Les différents travaux énumérés ci-dessous sont justifiés par les constats de vétusté ou de dégradations opérés par les services techniques de la Ville et le personnel du Palais Fesch, ainsi que par les exigences formulées lors de la précédente commission de sécurité, annexée à la présente note technique.

### **Interventions ponctuelles envisagées :**

#### **Travaux de reprise d'étanchéité de toiture :**

L'intervention consiste à reprendre l'étanchéité autour des velux (12 unités).

Coût : **20.000 euros HT.**

Un complément d'étanchéité est prévu au droit de la cage d'escalier et du local technique climatisation de la Grande Galerie.

Coût : **5.000 euros HT.**

#### **Travaux de renforcement du système d'alarme anti-intrusion :**

Nous prévoyons le remplacement du rondier, la réparation du contrôle d'accès.

Coût : **16.000 euros HT.**

#### **Travaux de mise en conformité / sécurité incendie :**

En rapport avec les exigences de la commission de sécurité, nous prévoyons différents travaux pour la remise en état et l'extension du SSI : la restitution des degrés coupe-feu dans les locaux techniques, la remise en état des systèmes désenfumage (cf. rapport commission ci-joint).

Coût : **60.000 euros HT – Extension SSI**

Coût : **72.000 euros HT – Cloisonnement coupe-feu des réserves**

Coût : **28.000 euros HT – Remise en état du désenfumage (réserves et escalier)**

#### **Travaux d'encloisonnement de l'escalier public :**

Nous prévoyons l'encloisonnement coupe-feu de l'escalier public, suivant demandes de la commission de sécurité.

Coût : **50.000 euros HT – Portes coupe-feu.**

Coût : **20.000 euros HT – Mise en place parements bois existants sur portes coupe-feu.**

#### **Travaux d'électricité :**

Intervention de mise en conformité suivant rapport de contrôle périodique DEKRA.  
Remplacement des spots hors-services. Réparation du paratonnerre.

Coût : **60.000 euros HT**

Remplacement du câble d'alimentation de la production thermique.

Coût : 35.000 euros HT

**Travaux de ventilation :**

Remplacement des clapets coupe-feu par des modèles asservis, interfacés avec le SSI.  
Création d'une prise d'air neuf pour le local technique du rez-de-marine.

Coût : 30.000 euros HT

**Travaux divers d'accompagnement pour intégration réseaux (cloisons, menuiserie, peinture) :**

Coût : 30.000 euros HT.

**Travaux de réparation du système de refroidissement à eau de mer :**

Coût : 14.000 euros HT.

Le montant total hors taxes des travaux est de : 440.000 euros HT (quatre cent quarante mille euros hors taxes).

❖ Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation quinquennale :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	264 000 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	176 000 €	40%
<b>TOTAL</b>	<b>440 000 €</b>	<b>100%</b>

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'approuver le nouveau coût des travaux de rénovation et de mise en conformité du Palais Fesch – programme 2021/2022 pour un montant de 440 000 euros HT;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	264 000 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	176 000 €	40%
<b>TOTAL</b>	<b>440 000 €</b>	<b>100%</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée**  
**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 novembre 2021,

**APPROUVE**

le nouveau coût des travaux de rénovation et de mise en conformité du Palais Fesch – programme 2021/2022 pour un montant de 440 000 euros HT;

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	264 000 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	176 000 €	40%
<b>TOTAL</b>	<b>440 000 €</b>	<b>100%</b>

**VOTE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**LE MAIRE**

Laurent **MARCANGELI**